

TARIFS EN VIGUEUR

SERVICE DE SOINS INFIRMIER A DOMICILE (SSIAD)



Forfait journalier pris en charge à 100% par le régime obligatoire maladie.

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) (Mode prestataire)



• Sans prise en charge:

- L'heure plein tarif : 30.54 €

- L'heure (dimanche- jours fériés) : 44.28 €

Avec ou sans prise en charge :

- Frais de déplacement : 0.45 € le km

- Adhésion annuelle : 20.00 €

- Frais de dossier suivant prise en charge (à l'ouverture) : 45.00 €

Un devis gratuit est établi systématiquement pour toute prestation demandée. Les tarifs ne sont pas assujettis à la TVA.

Financements potentiels:

Différentes aides peuvent être sollicitées pour aider à financer les interventions d'un service d'aide à domicile, sous réserve de remplir les différents critères d'éligibilité : les aides des caisses de retraites, l'APA, la PCH, les complémentaires santé (voir livret d'accueil).

Modalité de paiement :

Prélèvement automatique, CESU, Chèque bancaire, Espèces (les sommes perçues en espèce ne peuvent pas faire l'objet d'une déduction fiscale)

50% de la totalité des sommes versées à l'association sont à crédit d'impôt, dans la limite d'un plafond définie chaque année par la loi de finance en vigueur. Une attestation est envoyée chaque année.

CENTRE DE SANTE INFIRMIERS (CSI)

Tarifs consultables et disponibles au sein de la salle d'attente du CSI.

Modalité de paiement :

Tiers payant, Chèque bancaire, Espèces.

Date d'application : 01/04/2023

FO 41 E